

[Text]

I then asked him if he agreed with that part of Mr. Matheson's conclusion. He replied, "Indeed, I do."

It was unequivocal that the consent of the Government of Nova Scotia is required. That is what CN itself said.

The Chairman: We can get a letter from Mr. Cantin. As a matter of fact, we have not received one yet.

Senator Buchanan: It is here in his testimony.

The Chairman: We know that, and he has tried to clarify it orally. We have not received a letter yet.

Senator Buchanan: The words, "You are perfectly correct" are quite clear.

Senator Oliver: It seems clear to me.

Mr. Streach: Mr. Chairman, I wonder if I might make one further statement dealing with this issue in case we do not get back to it.

When I stated in my submission that we would do everything within our power, basically, I was referring to a statement taken out of the Peat Marwick study, which reads:

The potential purchasers of the Truro-Sydney rail line have all indicated their intention to incorporate provincially and to operate under provincial jurisdiction, mainly to avoid union successor rights. They have made this point a condition of sale.

I want to draw your attention to that point and have it read into the record.

Senator Forrestall: Could that be clarified? I had no understanding that it was a condition of sale.

The Chairman: Which was?

Senator Forrestall: I thought Nova Scotia incorporation was a preference, not a condition of purchase.

Senator Graham: All three private operators stated before this committee that it would be a condition.

Senator Forrestall: A condition of purchase?

Senator Graham: Yes, a condition of purchase.

Senator Forrestall: They would not purchase unless they could register in Nova Scotia?

Senator Graham: That is my clear understanding.

Mr. Streach: That was our understanding.

Senator Forrestall: I wonder if that was in response to questions as opposed to a voluntary statement.

The Chairman: I tend to agree, Senator Forrestall. Whether it was called a condition or something else, it was quite clearly their intention that the advantages of incorporation in Nova Scotia were part of the deal.

[Traduction]

ment raison. Il a affirmé que c'était la conclusion qu'il avait tirée en ce qui concerne la propriété des terres touchées.

Je lui ai alors demandé s'il était d'accord avec cette partie de la conclusion de M. Matheson. Il a répondu par l'affirmative.

C'était sans équivoque: le consentement du gouvernement de la Nouvelle-Écosse est nécessaire. C'est ce que le CN a dit lui-même.

Le président: Nous pourrions obtenir une lettre de M. Cantin. De fait, nous n'en avons pas reçu.

Le sénateur Buchanan: Les faits sont ici dans le témoignage.

Le président: Nous le savons. Il a essayé de tirer les choses au clair verbalement. Nous n'avons toujours pas reçu de lettre.

Le sénateur Buchanan: Il a dit: «Vous avez parfaitement raison». C'est très clair.

Le sénateur Oliver: Cela me semble clair.

M. Streach: Monsieur le président, je me demande si je pourrais faire une autre observation à propos de cette question, au cas où on n'y reviendrait pas.

Quand je disais dans mon mémoire que nous ferions tout notre possible pour empêcher la vente, je parlais essentiellement d'une déclaration qui est tirée de l'étude de Peat Marwick:

Les acheteurs éventuels de la voie ferrée reliant Truro à Sydney ont tous manifesté leur intention de se constituer en société selon la loi provinciale et de rester dans le domaine de compétence provinciale, surtout pour échapper à l'obligation du successeur prévue dans les conventions collectives. Ils en ont fait une condition de la vente.

Je veux attirer votre attention sur ce point et le faire porter officiellement au compte rendu.

Le sénateur Forrestall: Est-ce qu'on pourrait tirer cela au clair? Je ne savais pas que c'était une condition de la vente.

Le président: C'est-à-dire?

Le sénateur Forrestall: Je pensais que la constitution en société selon la loi de la Nouvelle-Écosse était une préférence, mais pas une condition.

Le sénateur Graham: Les trois exploitants du secteur privé ont affirmé devant le comité que c'était là une condition.

Le sénateur Forrestall: Une condition pour l'achat?

Le sénateur Graham: Oui, une condition pour l'achat.

Le sénateur Forrestall: Ils n'achèteraient pas la voie à moins de pouvoir s'inscrire en Nouvelle-Écosse?

Le sénateur Graham: C'est clair dans mon esprit, oui.

M. Streach: C'est ce que nous croyons aussi.

Le sénateur Forrestall: Je me demande si c'était une réponse à une question, par opposition à une déclaration volontaire.

Le président: J'aurais tendance à être d'accord avec eux, sénateur Forrestall. Je ne sais pas si le terme «condition» a été utilisé, mais il était très clair qu'ils avaient l'intention de tirer parti des avantages de la constitution en société en Nouvelle-Écosse.